

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO IMAGINE VERNEUIL 2025

## Thème : Verneuil Insolite

### 1. CONCOURS

La Ville de Verneuil-sur-Seine organise un concours de photographie gratuit ayant pour thème « Verneuil insolite » qui aura lieu du 28 avril au 1<sup>er</sup> juin 2025.

### 2. PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux photographes amateurs.

Il comporte 2 catégories :

- Catégorie enfants : 12-18 ans,
- Catégorie adultes : 18 ans et plus

Les mineurs peuvent y participer avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

### 3. PHOTOGRAPHIES

Le participant peut fournir 3 photographies maximum.

Les photographies doivent avoir été prises 2025.

Les clichés doivent être de bonne qualité, envoyés en haute définition (minimum 800 ko et maximum 5 Mo, idéalement 300 dpi) au format JPEG.

La photographie doit illustrer le thème « Verneuil insolite ». Les photographies n'ayant pas pour sujet le territoire de la ville de Verneuil ne seront pas prises en compte.

### 4. RESPECT DU DROIT À L'IMAGE

Les participants doivent garantir aux organisateurs qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires pour prendre en photo des lieux ou monuments se trouvant sur une propriété privée. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. Un droit à l'image est nécessaire pour toute photographie où une personne est reconnaissable. Toute photographie ne respectant pas cet article ne pourra être habilitée à concourir. Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite. La responsabilité de la Ville ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

### 5. MODALITÉS D'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES

Les photos doivent être envoyées de manière électronique à l'adresse suivante [culture@verneuil78.fr](mailto:culture@verneuil78.fr) entre le 28 avril au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Un envoi via une plateforme de téléchargement sera accepté (type wetransfer...).

Chaque dépôt doit être impérativement accompagné des informations suivantes :

Les coordonnées du participant :

- Nom, prénom,
- Adresse,
- Date de naissance,
- Courriel et numéro de téléphone (pour vous joindre en cas de victoire).

Les informations suivantes sur la photo :

- Titre et éventuel texte explicatif
- Date, lieu et sujet de la prise de vue

## **6. PRIX**

Le concours est doté d'un prix récompensant la meilleure photo. La photographie gagnante de la catégorie adulte sera exposée à la médiathèque Marie-Claire Tihon. Les lauréats se verront remettre par la Ville de Verneuil-sur-Seine les prix suivants :

- Un baptême de l'air offert par le SIVU de l'aérodrome des Mureaux-Verneuil-sur-Seine
- Un livre *Verneuil-sur-Seine, une ville à l'orée des bois*
- Des places cinéma pour l'espace Maurice-Béjart
- Lots offerts par les commerçants

Les résultats seront communiqués par courriel.

## **7. MODALITÉS DE SÉLECTION**

Les travaux des participants seront soumis au vote d'un jury composé d'élus, de bénévoles associatifs, photographes professionnels et agents du service de l'action culturelle.

Les concurrents seront évalués selon les critères suivants :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Qualité technique et artistique

Les photographies seront également soumises à un prix du public. Le public pourra voter en ligne.

## **8. CESSION DES DROITS À L'IMAGE**

En participant au concours, le photographe s'engage à céder les droits d'exploitation pour les photos en vue de leur utilisation par la ville. La ville s'engage à inscrire sous chaque photo les nom et prénom des photographes lors de chaque exploitation. Le photographe devra signer le contrat de cession de droits photographiques qui lui sera envoyé pour valider sa participation.

## **9. ACCEPTATION DES CONDITIONS**

La participation au concours implique l'acceptation totale sans aucune réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours à l'encontre des organisateurs. Le photographe ne pourra réaliser de réclamation quant aux résultats. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation du concours. Les participations à ce concours ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

## **10. INFORMATIONS LÉGALES**

Si les participants entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer l'organisateur par mail afin que les photographies soient retirées de la sélection.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée au service de l'Action culturelle de la ville de Verneuil-sur-Seine